



Communiqué

La Commission Arar divulgue de nouvelles informations au public

Ottawa, le 9 août 2007 - La Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar rend publiques aujourd'hui de nouvelles informations contenues dans le rapport du Commissaire Dennis O'Connor sur les événements concernant Maher Arar. "Des renseignements importants relatifs aux droits de la personne et à la torture seront maintenant connus du public" a indiqué l'avocat principal de la Commission, Me Paul Cavalluzzo, "cela donne lieu à un processus plus transparent qui mènera à une imputabilité accrue de la part des fonctionnaires du gouvernement" a-t-il poursuivi.

La divulgation de ces informations est maintenant possible en raison de la récente décision de M. le juge Simon Noël de la Cour fédérale du Canada. Ce jugement a tranché le différend qui opposait la Commission au gouvernement du Canada, lequel estimait que la divulgation de ces informations compromettrait la sécurité nationale. L'avocat de la Commission Paul Cavalluzzo, s'est dit satisfait du jugement qui vient confirmer la position que soutient depuis longtemps la Commission de divulguer plus d'information.

Au sujet de la décision du gouvernement de ne pas en appeler du jugement de la Cour fédérale, Me Cavalluzzo a déclaré : "La Cour fédérale a permis la divulgation de la plupart de l'information en cause; ce jugement est le point culminant d'un long processus où malgré sa résistance initiale, le gouvernement a divulgué une grande quantité d'information que la Commission voulait voir communiquée au public. C'est tout à l'honneur du gouvernement de ne pas porter ce jugement en appel. Il y va de l'intérêt public de mettre un point final au Rapport Arar."

Un addenda au Rapport de la Commission sur les événements concernant Maher Arar, publié le 18 septembre 2006, sera bientôt affiché sur le site Web de la Commission www.commissionarar.ca sous « Addendum ». Les documents nouvellement publics apparaîtront en caractères gras.

-30-

Renseignements: Me Paul Cavalluzzo
Avocat principal
416-964-5500
pcavalluzzo@cavalluzzo.com